AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES SÉANCES DU 4 NOVEMBRE 2026 ET DU 2 DÉCEMBRE 2026

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité Village Saint-Pierre, QC.

Conformément à l'article 145.1 de la Loi du Code municipal du Québec, le conseil a modifié le lieu de la tenue des séances du conseil municipal par la résolution 2026-10-200, adoptée à la séance du 7 octobre 2026, de sorte que les séances du conseil municipal se tiendront, les 4 novembre et 2 décembre 2026, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Paul située au 10, Chemin Delangis, à Saint-Paul.

Fait à la municipalité Village Saint-Pierre
Ce 19 octobre 2026

La greffière,
Marie-Claude Parent
www.vstpierre.ca